

Communiqué de presse

La Fondation Centime Climatique contribue à hauteur d'un tiers aux réductions suisses de gaz à effet de serre

Zurich, le 18 octobre 2022

La Fondation Centime Climatique a récemment remis à la Confédération plus de 20 millions de certificats de protection climatique. La Suisse peut ainsi respecter les engagements internationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre qu'elle a pris dans le cadre du Protocole de Kyoto pour les années 2013 à 2020. La Fondation Centime Climatique a assuré environ un tiers des besoins de réduction suisses pour la période nommée.

La Fondation Centime Climatique a récemment transféré gratuitement à la Confédération plus de 20 millions de certificats de protection climatique. Chacun de ces certificats délivrés par l'ONU correspond à une tonne de réductions d'émissions de CO₂ et provient de l'un des quelque 230 projets de protection climatique soutenus par la Fondation à l'étranger.

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15,8 % en moyenne au cours de la période 2013 à 2020 par rapport à leur niveau de 1990. Par rapport au niveau des émissions de gaz à effet de serre de la période précédente (2008 à 2012), cela impliquait pour la Suisse la nécessité de réduire un montant cumulé de 62 millions de tonnes d'équivalent CO₂.

Comme la Confédération l'avait déjà annoncé en avril, la Suisse n'est parvenue à réduire ses émissions que de 11 % en moyenne et doit donc recourir à des certificats issus de projets réalisés à l'étranger afin de satisfaire à ses engagements internationaux. Avec les 20 millions de certificats livrés à la Confédération, la Fondation Centime Climatique contribue donc à elle seule à hauteur d'un tiers au succès de la politique climatique suisse.

Le nombre de certificats transférés est nettement supérieur au montant de 12 millions de certificats dont le Conseil fédéral s'attendait à avoir besoin en 2014, et il surpasse aussi le montant de 18 millions de certificats indiqué comme requis en 2020. La Fondation Centime Climatique présente le bilan détaillé de sa contribution à l'atteinte de l'objectif climatique international de la Suisse pour la période 2013 à 2020 dans son rapport de clôture pour la période 2014 à 2022, publié aujourd'hui.

Jusqu'en 2032, la Fondation Centime Climatique investira ses ressources disponibles restantes d'environ 60 millions de francs principalement dans des projets de protection du climat du secteur privé dans le cadre desquels les émissions de CO₂ difficilement évitables sont durablement soustraites à l'atmosphère (technologies d'émissions négatives, NET) ou captées dès leur source de production pour être stockées (captage et stockage du carbone, CCS). La Fondation Centime Climatique contribue ainsi à consolider le rôle pionnier de la Suisse en matière de NET et de CCS.

Informations supplémentaires

Dr Marco Berg, directeur, +41 (0)78 759 23 43

Vers le rapport de clôture 2014 - 2022